

République française  
TARN  
CADALEN - COMMUNE

**Séance du mardi 13 septembre 2022**

Date de la convocation : 05/09/2022

Le mardi 13 septembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

---

<b>En exercice</b> : 19	<b>Présents</b> : Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Philippe COUDERC, Gérard ASSEMAT, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Céline VERGÉ, Pierre RUTKOWSKI, Amandine MERCADIER, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL
<b>Présents</b> : 15	
<b>Représentés</b> : 2	
<b>Absents et excusés</b> : 2	
<b>Pour</b> : 17	<b>Représentés</b> : Monique CORBIERE-FAUVEL par Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN par Sébastien BRAYLÉ
<b>Contre</b> : 0	<b>Excusés</b> : Martine GRANET, Denise STEVENSON
<b>Abstentions</b> : 0	<b>Absents</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> :	Pierre RUTKOWSKI

---

**Délibération n°DE\_2022\_50**

**Objet : Achat terrain pour cheminement doux vers le stade et régularisation cadastrale chemin des Litanies**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du bourg il serait intéressant d'anticiper en créant une liaison douce entre le village et le stade municipal. Pour ce faire, il faut créer un chemin piétonnier et il est nécessaire d'acheter une parcelle de terrain cadastrée D 730 située lieu-dit Métairie Neuve appartenant à Mr Antoine GELI.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Antoine GELI est d'accord pour cette vente au prix de 10 €/m<sup>2</sup> pour 379 mètres de long sur 4 mètres de large. .

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commission des finances du 13 septembre 2022 a émis un avis favorable au projet et demande la validation du principe de cet achat dans l'attente d'un bornage effectué par un géomètre pour connaître la longueur précise. Le Conseil Municipal, ainsi informé et après en avoir délibéré par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire,

**VALIDÉ** le principe d'achat d'une parcelle cadastrée D 730 située lieu-dit Métairie Neuve, appartenant à Mr Antoine GELI, au prix de 10€/m<sup>2</sup>

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire procéder au bornage afin de déterminer la longueur exacte

**DIT** qu'après le bornage définitif l'achat fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Préfecture du Tarn  
Date de reception de l'AR: 15/09/2022  
081-218100469-DE\_2022\_50-DE

Mis en ligne le : 19/09/2022